ASSOCIATION
MEDIATONE

Rapport
du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

de l'exercice clos le 30 juin 2021

ASSOCIATION MEDIATONE

29 Rue des Capucins
69001 LYON

Association (Loi du 1er juillet 1901)
Siren : 431 725 225

FIDUCIAIRE LYONNAISE
Expertise Comptable - Audit

69, bd des Canuts • 69317 Lyon Cedex 04
tél. 04 78 29 85 04 • fax 04 78 30 80 25
fidulyon@fiduciairelyonnaise.fr

Société d'expertise comptable - Tableau de l'Ordre de Lyon Rhône-Alpes
Société de commissaires aux comptes - Compagnie régionale de Lyon
S.A. au capital de 251'100€ / RC Lyon B 956 513 509

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30/06/2021

A l'assemblée générale de l'association MEDIATONE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association MEDIATONE relatifs à l'exercice clos le 30/06/2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre entité à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/07/2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « préambule » de l'annexe des comptes annuels l'impact de la crise sanitaire sur l'activité.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'entité relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport en fait partie intégrante.

Fait à Lyon, le 17 décembre 2021

Le commissaire aux comptes
FIDUCIAIRE LYONNAISE

Signé électroniquement le 17/12/2021 par
Julien Panafieu

Julien PANAFIEU

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

FIDUCIAIRE LYONNAISE Membre de la Compagnie Régionale de Lyon 14/10/2021

Bilan et Resultat Association

ASSOCIATION MEDIATONE

Période du 01/07/2020 au 30/06/2021

BILAN ACTIF

Présenté en Euros
- Avec comptes substitués

ACTIF	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Exercice clos le 30/06/2021 (12 mois) Net	%	Exercice précédent 30/06/2020 (12 mois)
ACTIF IMMOBILISE							
Immobilisations incorporelles							
. Frais d'établissement							
. Frais de recherche et développement							
. Donations temporaires d'usufruit							
. Concessions, brevets, licences, Marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	890	890					
. Fonds commercial							
. Autres immobilisations incorporelles							
. Immobilisations incorporelles en cours							
. Avances et acomptes							
Immobilisations corporelles							
. Terrains							
. Constructions							
. Installations techniques, matériel & outillage industriels	1 364	1 154	211	0,02	426	0,09	
. Autres immobilisations corporelles	19 585	11 759	7 826	0,72	9 112	1,83	
. Immobilisations corporelles en cours							
. Avances & acomptes							
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés							
Immobilisations financières							
. Participations et Créances rattachées	27 882		27 882	2,57	28 335	5,70	
. Autres titres immobilisés							
. Prêts							
. Autres	2 730		2 730	0,25	2 730	0,55	
TOTAL (I)	***52 452***	***13 803***	***38 649***	3,56	***40 602***	8,17	
ACTIF CIRCULANT							
Stocks et en-cours	4 719	1 322	3 397	0,31	6 627	1,33	
Avances et acomptes versés sur commandes							
Créances							
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	34 164	420	33 744	3,11	29 792	5,99	
. Créances reçues par legs ou donations							
. Autres	123 619		123 619	11,38	160 043	32,20	
Valeurs mobilières de placement							
Instruments de trésorerie							
Disponibilités	817 191		817 191	75,23	227 254	45,73	
Charges constatées d'avance	69 622		69 622	6,41	32 674	6,57	
TOTAL (II)	***1 049 316***	***1 742***	***1 047 575***	96,44	***456 390***	91,83	
Frais d'émission des emprunts (III)							
Primes de remboursement des emprunts (IV)							
Ecarts de conversion Actif (V)							
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	***1 101 768***	***15 544***	***1 086 224***	100,00	***496 992***	100,00	

FIDUCIAIRE LYONNAISE Commissaire aux Comptes Membre de la Compagnie Régionale de Lyon

ASSOCIATION MEDIATONE

BILAN PASSIF

Période du 01/07/2020 au 30/06/2021

Présenté en Euros
- Avec comptes substitués

PASSIF	Exercice clos le 30/06/2021 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2020 (12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
. Fonds statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
. Réserves statutaires ou contractuelles				
. Réserves pour projet de l'entité				
. Autres	327 646	30,16	298 146	59,99
Report à nouveau				
Excédent ou déficit de l'exercice	263 947	24,30	29 501	5,94
Situation nette (sous total)	591 594	54,46	327 646	65,93
Fonds propres consomptibles				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	***591 594***	54,46	***327 646***	65,93
FONDS REPORTES ET DEDIES				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL (II)				
PROVISIONS				
Provisions pour risques	30 000	2,76		
Provisions pour charges				
TOTAL (III)	***30 000***	2,76		
DETTES				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	151 290	13,93	3 710	0,75
Emprunts et dettes financières diverses				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	122 868	11,31	59 589	11,99
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	42 315	3,90	26 824	5,40
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	842	0,08	6 434	1,29
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	147 315	13,56	72 788	14,65
TOTAL (IV)	***464 630***	42,77	***169 346***	34,07
Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	**1 086 224**	100,00	***496 992***	100,00

ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

FIDUCIAIRE LYONNAISE 10/2021

ASSOCIATION MEDIATONE

Période du 01/07/2020 au 30/06/2021

COMPTE DE RÉSULTAT

Présenté en Euros
- Avec comptes substitués

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 30/06/2021 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2020 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:						
Cotisations						
Ventes de biens et services						
- Ventes de biens	1 198		4		1 194	N/S
- dont ventes de dons en nature						
- Ventes de prestations de services	206 443		871 859		-665 416	-76,31
- dont parrainages	66 201		86 781		-20 580	-23,70
Produits de tiers financeurs						
- Concours publics et subventions d'exploitation	645 211		227 500		417 711	183,61
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation consomptible						
- Ressources liées à la générosité du public						
- Dons manuels						
- Mécénats						
- Legs, donations et assurances-vie						
- Contributions financières	9 288		20 173		-10 885	-53,95
Reprises sur amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges	834		149		685	459,73
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits	19		60		-41	-68,32
Total des produits d'exploitation (I)	***862 993***		***1 119 745***		***-256 752***	-22,92
CHARGES D'EXPLOITATION:						
Achats de marchandises						
Variations stocks						
Autres achats et charges externes	341 814		744 783		-402 969	-54,10
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	3 835		4 512		-677	-14,99
Salaires et traitements	180 716		208 632		-27 916	-13,37
Charges sociales	73 414		76 286		-2 872	-3,75
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	5 860		3 345		2 515	75,19
Dotations aux provisions						
Reports en fonds dédiés						
Autres charges	7 818		62 986		-55 168	-87,58
Total des charges d'exploitation (II)	***613 458***		***1 100 543***		***-487 085***	
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	***249 535***		***19 203***		***230 332***	N/S
PRODUITS FINANCIERS:						
De participations						
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif						
Autres intérêts et produits assimilés	1 329		1 313		16	1,22
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (III)	***1 329***		***1 313***		***16***	1,22
CHARGES FINANCIERES:						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements						
Total des charges financières (IV)						
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	***1 329***		***1 313***		***16***	1,22

ASSOCIATION MEDIATONE

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/07/2020 au 30/06/2021

Présenté en Euros
- Avec comptes substitués

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 30/06/2021 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2020 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	***250 864***	***20 516***	***230 348***	N/S
PRODUITS EXCEPTIONNELS:				
Sur opérations de gestion	40 186	14 865	25 321	170,34
Sur opérations en capital	3 834	163	3 671	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (V)	***44 021***	***15 028***	***28 993***	192,93
CHARGES EXCEPTIONNELLES:				
Sur opérations de gestion	210	784	-574	-73,20
Sur opérations en capital	331	25	306	N/S
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions	30 000		30 000	N/S
Total des charges exceptionnelles (VI)	***30 541***	***809***	***29 732***	N/S
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	***13 479***	***14 219***	***-740***	-5,19
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	396	5 234	-4 838	-92,42
Total des produits (I + III + V)	908 343	1 136 087	-227 744	-20,04
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	644 395	1 106 586	-462 191	-41,76
EXCEDENT OU DEFICIT	***263 947***	***29 501***	***234 446***	794,71

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
PRODUITS :		
Dons en nature	4 878	25 981
Prestations en nature	22 630	685
Bénévolat		
TOTAL	***27 508***	***26 666***
CHARGES :		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services	22 630	685
Prestations		
Personnel bénévole	4 878	25 981
TOTAL	***27 508***	***26 666***

FIDUCIAIRE LYONNAISE Commissaires aux Comptes Membre de la Compagnie Régionale de Lyon

Annexes Associations 2021

PREAMBULE

association loi 1901, est née en 1997. A la base, elle est exclusivement composée de bénévoles dont la motivation est de promouvoir et d'accompagner des groupes en développement et d'organiser des concerts en tous genres.

Au fil des ans, elle se développe, se professionnalise et l'activité augmente, grâce à l'investissement de ses bénévoles, du bureau et d'une équipe permanente.

L'exercice social clos le 30/06/2021 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 30/06/2020 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 086 223,63 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 263 947,45 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 14/10/2021 par les dirigeants.

Avec impact sur l'activité de l'entreprise, mais sans être en capacité de le chiffrer et sans remise en cause de la continuité

L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales au plan mondial. Cette situation a eu des impacts sur notre activité depuis le mi-mars 2020, sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation. La situation est extrêmement évolutive et volatile. Il est difficile, à ce stade, d'en estimer les impacts financiers sur notre activité.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en EUROS.

FIDUCIAIRE LYONNAISE Membre de la Compagnie Régionale de Lyon

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Les aléas liés à la covid ont conduit à tenir compte d'un risque inhérent de 30Keuros.

Contributions volontaires :

Bénévolat :

Les bénévoles participent activement à la vie de l'association.

Le nombre d'heures de bénévolat a été évalué à 458 heures soit une valorisation à 4 878 euros pour l'exerice clos au 30 juin 2021.

Mise à disposition :

Les mises à disposition gratuite de matériel et de salles sont évalués à 22 630 euros pour l'exercice clos au 30 juin 2021.

FIDUCIAIRE LYONNAISE 14/10/2022 Membre de la Compagnie Régionale de Lyon

Annexes Associations 2021 (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	890			890
Immobilisations corporelles	23 221	3 303	5 574	20 950
Immobilisations financières	31 065			30 612
TOTAL	**55 175**	**3 303**	**5 574**	**52 452**

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement **TOTAL I**				
Autres immobilisations incorporelles **TOTAL II**	890			890
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels	938	215		1 154
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport	6 993	3 111	3 900	6 204
Matériel de bureau et informatique	5 751	1 477	1 674	5 555
Emballage récupérables et divers				
TOTAL III	13 683	4 804	5 574	12 913
TOTAL GENERAL (I+II+III)	**14 573**	**4 804**	**5 574**	**13 803**

Si l'association dispose pour l'exercice de son activité d'immobilisations sans en être propriétaire (prêt à usage, crédit-bail), une information les concernant est à donner si leur importance le justifie.

Fournir une explication en cas de reprise exceptionnelle d'amortissement. Les éléments significatifs ou importants peuvent être précisés.

FIDUCIAIRE LYONNAISE 14/10/2021

Etats des stocks

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Marchandises				
Matières premières				
Produits intermédiaires				
Produits finis	1 652			1 652
Autres approvisionnements				
Production en cours				
Travaux en cours				
Autres produits en cours				
TOTAL	**1 652**			**1 652**

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations	27 470		27 470
Prêts			
Autres créances	2 730		2 730
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	34 164	34 164	
Autres créances	123 619	123 619	
Charges constatées d'avance	69 622	69 622	
TOTAL	**257 605**	**227 406**	**30 200**

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions/financements	49 133
Autres produits à recevoir	40 732
TOTAL	89 865

Etat des provisions pour dépréciation des éléments de l'actif

Nature des dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Stocks et en-cours	686	636		1 322
Comptes de tiers	764	420	764	420
Comptes financiers				
TOTAL	**1 450**	**1 056**	**764**	**1 742**

FIDUCIAIRE LYONNAISE 14/10/2022 Membre de la Compagnie Régionale de Lyon

Annexes Associations 2021 (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves	298 146	29 501			327 646
Dont générosité du public					
Report à nouveau					
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	29 501	-29 501			263 947
Dont générosité du public					
Situation nette	**327 646**				**591 594**
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consomptibles					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	**327 646**				**591 594**
TOTAL dont générosité du public					

FIDUCIAIRE LYONNAISE 04/10/2021

Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminution Reprises de l'exercice	A la clôture
Provisions pour investissement				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
TOTAL (I)				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pensions obligatoires similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges		30 000		30 000
TOTAL (II)		**30 000**		**30 000**
TOTAL GENERAL (I+II)		**30 000**		**30 000**
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation		1 056	764	
- financières				
- exceptionnelles		30 000		

Description des éléments significatifs ou importants

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit	151 290	1 290	150 000	
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	122 868	122 868		
Dettes fiscales et sociales	42 315	42 315		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	842	842		
Produits constatés d'avance	147 315	147 315		
TOTAL	**464 630**	**314 630**	**150 000**	

FIDUCIAIRE LYONNAISE 24/11/2021

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	9 324
Dettes fiscales et sociales	25 256
Autres dettes	
TOTAL	**34 580**

FIDUCIAIRE LYONNAISE Membre de la Compagnie Régionale de Lyon

Annexes Associations 2021 (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Subventions de fonctionnement

les subventions s'elevent à 645 211 euros sur l'exerice dont une partie lié au FDS suite à la crise sanitaire en cours : 285 915 euros.

FIDUCIAIRE LYONNAISE
Membre de la Compagnie Régionale de Lyon
04/10/2022

Annexes Associations 2021 (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 3050 E.